

Compte-rendu du Conseil d'Ecole élémentaire du 8 novembre 2011

Présents :

Mme Toulza, directrice

enseignantes : Mmes Alavoine, Anrich, Barreri, Gautron, Porte, Richard, Thiébaud, Toledo

municipalité : M. Lussert, maire; Mme Bessière

parents : Mmes Chauveau, Deschamp, Galzi, Hurtrez, Madeleine, Roussel, Wolf ; MM Allard, Fesquet, Léonet, Plez

Excusées : Mmes Devésa, Limon, Roch et Sinfort, enseignantes

Invités: Mme Bonomeau, responsable du PEG; Mme Carmona; M. Marc, directeur de l'ALAE

Ordre du jour:

Nouvelle configuration de l'école

PPMS et alerte incendie

Point sur l'informatique

Travaux

Budget de l'école

ALAE

Circulation aux abords de l'école

Questions diverses

La séance débute à 18h.

En préambule, Mme la Directrice tient à souligner l'augmentation du taux de participation des parents aux élections des représentants au Conseil d'Ecole (36%, contre 27% l'an dernier).

1) **Nouvelle configuration de l'école**

CIAd, 12ème classe, RASED :

La CIAd (classe d'adaptation) a été supprimée. Parallèlement, une nouvelle classe a été ouverte: elle a été installée dans la 3ème salle de l'école annexe. Le nombre total de classes reste donc à 12.

Il n'y a plus de maître du RASED (réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté) sur place en continu. L'enseignante spécialisée (Mme Bachelard) n'est présente à l'école que deux demi-journées par semaine, ce qui est trop peu au regard des besoins. Priorité est donc donnée aux élèves de 2^{ème} cycle ayant des problèmes majeurs. Les autres élèves qui nécessiteraient un suivi spécifique ne peuvent plus bénéficier de l'aide du RASED (qui prenait en charge environ 12% des effectifs).

L'aide personnalisée, qui n'a de toute façon pas vocation à se substituer au RASED, ne suffit pas à combler les manques. Les ateliers de prévention en numération, qui étaient assurés par Mme Coquempot (enseignante de la CIAD) seront désormais assurés par les enseignantes de chaque classe, mais avec une moindre efficacité car il n'est plus possible de travailler en petits groupes. De plus, l'école souffre de la suppression du poste d'aide à la direction. En effet, cette personne permettait notamment d'assurer le lien entre les trois sites. En particulier, elle accompagnait les élèves de l'annexe qui venaient lire dans des classes de plus jeunes. Cette opération, qui fait partie intégrante du projet d'école, ne peut plus fonctionner.

Effectifs et prévisions; conséquences sur la vie de l'école :

Les effectifs sont en hausse : 308 élèves (126 filles et 182 garçons) cette année.

L'an prochain, il n'y aura que 43 CP arrivant de maternelle. On s'attend à 30 élèves en plus.

M. le Maire fait un rappel sur la situation au cours des 10 dernières années, en globalisant maternelle et élémentaire. En moyenne, 50 nouveaux élèves entrent chaque année en maternelle.

Les fluctuations sont minimales d'une année sur l'autre, avec des variations faibles et non

significatives. Actuellement, le nombre moyen d'enfants par classes est d'environ 26. Mme la Directrice précise que l'effectif de l'école élémentaire a augmenté de 30 élèves en 5 ans.

M. le Maire fait ensuite part des projections liées à la construction de nouveaux logements au cours des prochaines années. Afin d'avoir des estimations les plus fiables possible, un élu est chargé de gérer un tableau qui décrit toutes les nouvelles habitations qui seront construites durant les 10 années à venir. En fonction des caractéristiques des logements, la composition des familles est saisie en se conformant aux statistiques nationales. La précision est affinée au fur et à mesure (les plans des logements sont connus un an et demi avant la construction). L'information sur la composition des familles est ajustée dès que les locataires ou les propriétaires sont connus. Dans l'immédiat, les 8 appartements du Lirou promis à la location sociale seront attribués en décembre 2012, soit 4 à 5 mois avant la livraison. Pour les 12 appartements en vente, les acheteurs sont déjà connus : il y aura 6 enfants de plus. Les prévisions indiquent donc une augmentation des effectifs scolaires de 10 à 12 enfants par an.

Les programmes de construction apparaissent les uns après les autres, par tranches de 40 logements, ce qui fera 150 nouveaux logements sur 2 ans. Il faut donc s'attendre à un surplus de 45 élèves (soit 1 à 2 classe en plus), dans les 2 années qui viennent. L'idée n'est pas de générer 800 habitations supplémentaires rapidement, mais d'arriver à une densification progressive de l'habitat : il est prévu 200 à 220 nouvelles habitations/an (sachant que le PLU en vigueur en générerait une trentaine/an et que le nouveau sera du même ordre -35 à 40 nouvelles constructions/an). Le besoin à court terme sera donc de 2 classes maximum. Selon M. le Maire, les locaux existent déjà : l'actuelle salle d'arts plastiques (dans l'extension) et une salle de 60m², située dans le bâtiment de la Mairie, qui était une classe jusqu'en 2004. Les solutions express seraient donc trouvées.

Les parents demandent des précisions quant aux solutions à moyen terme. M. le Maire expose une perspective, dont il tient à préciser qu'elle n'est qu'une piste et pas de LA solution, dans la mesure où il s'agit de l'opinion de M. Lussert, mais pas de la position du Maire après réunion de commissions spécifiques. L'important est que la réflexion soit aboutie pour 2013; il reste donc encore 2 ans pour la faire aboutir. L'idée serait de construire, conformément au débat d'orientation budgétaire de l'an dernier, un espace public dévolu aux associations et aux services publics : mairie, poste, banque, locaux associatifs, antenne de police, locaux pour les missions sociales ... Cela libérerait le bâtiment actuel de la mairie, qui serait, après des remaniements profonds pour remise aux normes, remis à disposition de l'école. De plus, il existe, à l'école annexe, une salle entre les classes de Mmes Porte et Devesa, qui pourrait être réaménagée en salle de classe.

Les parents et les enseignants posent le problème des risques liés à un groupe scolaire surdimensionné. M. le Maire précise qu'en termes financiers, il n'est pas envisageable de construire un nouveau groupe scolaire. De plus, il est plus simple, pendant les phases de travaux, d'héberger les services municipaux dans des locaux provisoires que des classes. Il existe de plus des perspectives d'extension, moyennant acquisition de terrains supplémentaires dans la zone de l'école.

Les enseignants soulignent le fait que, avec 4 ou 5 classes de plus, la cantine serait trop petite. M. le Maire soumet une piste, qui consisterait à étendre le restaurant scolaire au niveau de la coursive et du petit jardin dans la cour. Cette récupération de surfaces inutilisées permettrait de récupérer environ 50 m² et donc d'accueillir 50 enfants de plus. Une des salles pourrait être dévolue à un self; cela permettrait de gagner du temps et donc d'envisager 3 services au lieu de deux. A raison de 2 services par place, il serait possible de servir 540 repas/jour, ce qui ferait donc une marge de 140 repas de plus que les besoins actuels. En passant à 3 services (mise en place d'un self et/ou décalage des horaires d'entrée et de sortie pour différents sites), le nombre de repas possibles atteindrait 810 /jour. Les participants au PEG vont être sollicités en vue d'une consultation à ce sujet. Le projet d'extension de la cantine prendra en compte les problèmes d'isolations thermique et phonique.

Les parents soulèvent la question des coûts : est-il réellement moins cher de réhabiliter le bâtiment actuel de la mairie pour y installer des classes, plutôt que de construire du neuf ? M. le Maire et Mme Bessière précisent que les coûts de rénovation dépendent du type de réaménagement. Dans le cas présent, il ne s'agirait pas d'une refonte lourde du bâtiment; en effet, c'était initialement une école et la structuration peut être relativement simple. Les normes ont certes évolué depuis, mais il

s'agit principalement de surfaces minimales et les locaux existants sont largement au-dessus. Les parents s'inquiètent de l'efficacité pédagogique (coordination du projet d'école, réunions entre enseignants etc.) d'une école à 16 classes, réparties sur 4 sites. M. le Maire indique qu'il n'y aura pas d'autre solution, par manque de moyens pour construire un autre groupe scolaire. La nécessité d'une autre école ne se fera sentir que 10 ans plus tard quand la commune aura dépassé les 7000 habitants. L'existence de deux groupes scolaires poserait de plus un problème de mixité sociale qu'il faut impérativement respecter.

Mme la Directrice demande sur quelle analyse repose l'idée de faire croître la population de la commune. M. le Maire rappelle qu'un contrat avait été signé par la municipalité précédente, pour la construction de 500 nouveaux logements. Le renouvellement de la population est un point positif : de 1995 à 2005, le nombre de personnes de plus de 60 ans a augmenté de 30%, tandis que l'effectif de personnes de moins de 30 ans a chuté de 23%. Les jeunes familles ont actuellement de grandes difficultés à s'installer sur la commune. Il faut donc rajeunir le dynamisme du village. De plus, l'Hérault accueille chaque mois 1000 habitants de plus, dont 800 dans l'Agglomération. Chaque commune se doit donc d'accompagner cette démographie. En outre, elle doit s'inscrire dans un programme de rééquilibrage de l'habitat : un programme important de construction, avec logements sociaux, avait vu le jour dans les années 80, puis plus aucun logement social n'a été construit depuis. Or, la loi SRU impose 20% de logements sociaux (auquel environ 60% de la population a droit). L'urbanisation se fait dans un souci de conservation de la mixité sociale. Le tout est pensé dans une perspective de développement durable : densification de l'habitat et préservation d'espaces communs. Ce grand projet s'étale jusqu'en 2020. Il s'accompagne d'un rééquilibrage financier (actuellement les impôts sont lourds, pour des équipements faibles), tout en veillant à conserver la qualité de vie (par exemple, il est prévu 2,5 places de stationnement par nouveau logement).

Pour ce qui est de la piste de réaffectation de l'actuelle mairie à des locaux scolaires les parents souhaitent connaître l'échéancier et savoir quelles sont les alternatives à cette piste. M. le Maire présente les délais : il faudrait être fixé fin 2012, pour pouvoir passer à l'action en 2013 et être à jour en 2014. En termes de perspectives, on peut difficilement aller au-delà. L'autre piste, consistant à laisser la mairie là où elle est et construire un nouveau groupe scolaire ailleurs, est intenable financièrement. En effet, la construction d'une nouvelle école serait beaucoup plus coûteuse que celle d'un bâtiment municipal (4 millions d'euros pour une école qui garderait des possibilités d'extension). De plus, l'existence de deux groupes scolaires risquerait de poser un problème de mixité sociale.

Les parents demandent que les deux solutions soient mises à l'étude. M. le Maire ne souhaite pas que du temps soit perdu pour étudier une solution (nouveau groupe scolaire) qui serait de toute façon impossible.

2) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et alerte incendie

La première alerte incendie de l'année s'est très bien passée. Toutes les classes ont été évacuées correctement. Le PPMS est en cours de réactualisation à la Mairie.

3) Règlement Intérieur

Les parents demandent un bilan des modifications apportées l'an dernier (paragraphe « discipline » : Un élève peut être exclu d'une sortie en raison de son manque d'autodiscipline.). Un élève a été exclu de la classe de neige; durant cette période, il a été accueilli dans la classe de Mme Toulza où tout s'est très bien passé. Son comportement a très peu changé après (ce qui montre qu'il a été prudent de l'exclure), en revanche cela a eu un effet calmant sur le reste du groupe. Dans la classe de Mme Toulza, 3 élèves n'ont participé qu'à une sortie sur les trois réalisées; ils se sont bien calmés depuis et tout va bien pour eux cette année. Une exclusion de sortie systématique a également été prononcée dans la classe de Mme Gautron. Les élèves exclus de sortie ne peuvent ensuite pas participer à l'exploitation faite en classe.

Les enseignantes précisent que cela ne concerne que très peu d'élèves, et que ce sont uniquement des enfants pour qui l'addition est très longue et qui présentent une forme de danger pour eux-

mêmes ou pour les autres. La sanction permet de diminuer l'angoisse et de pouvoir s'expliquer ensuite dans un climat plus serein. Les enseignantes veillent à ne pas identifier ces élèves sur la base de leur comportement : il n'y a pas de stigmatisation.

Mme la Directrice souligne qu'actuellement 12,6% des garçons de l'école posent de graves problèmes de comportement. Il peut s'agir de violences (physiques, verbales, psychiques etc.) ou d'un comportement manifestant une inadaptation face au système scolaire, pénalisant l'ensemble du groupe. Pour les élèves qui posent de gros problèmes, une main courante est rédigée. Le suivi au fil des années montre que les élèves correctement encadrés et pris en charge finissent par se calmer.

Neuf des enseignantes vont participer à une formation sur les violences : analyse des types de comportements posant des problèmes, recherche des causes, comment avancer vers ces élèves, comment les enseignantes peuvent cheminer dans ce domaine etc.

Se pose aussi le problème du manque d'espace et de la densité d'occupation des locaux.

Dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire, se met en place un projet, financé par l'Académie, visant à diminuer les harcèlements. Il s'agit d'un atelier de théâtre forum, destiné aux CM2.

Les enseignantes soulignent qu'elles sont également victimes de violences verbales de la part des parents.

Elles rappellent en outre que les réseaux sociaux internet sont interdits au moins de 13 ans.

Dans ce contexte, le Règlement Intérieur est un outil permettant de donner un peu d'espace légal et de réflexion. Les parents demandent à ce que la partie concernant les exclusions de sorties soit précisée. Il est donc ajouté le fait qu'un enfant est exclu de sortie si son comportement peut « aller jusqu'à représenter un danger pour lui-même ou pour les autres ».

Les parents demandent en outre que soit clarifié le passage sur la responsabilité des parents aux heures de sorties de l'école. Il est donc rajouté « c'est aussi le cas pour les sorties de 12h et de 17h ».

Compte-tenu de ces modifications, le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

4) Point sur l'informatique

situation du matériel informatique au 13 octobre 2011

Un bilan des équipements informatiques a été établi classe par classe et est annexé au présent compte-rendu. M. le Maire rappelle que lorsqu'il a pris ses fonctions, il y avait environ 75 ordinateurs, dont 25 ou 30 totalement obsolètes. Le remplacement se fait progressivement : actuellement, 35 à 40 machines ont été remplacées. Une trentaine d'ordinateurs est attendue d'ici début 2012. Cinq ont été volés durant l'été (ils étaient destinés à la nouvelle classe). L'objectif est d'atteindre un poste pour 3 enfants, en privilégiant les écrans plats. Les prochaines dotations concerneront la classe de Mme Barreri, puis les CE2.

Le point sur la situation est noté et le conseil d'école observera l'évolution lors des prochaines réunions.

5) Travaux

préau de l'annexe :

La construction est prévue début 2012 (vacances de Noël ou de février).

Cour de l'extension

Les enseignantes déplorent le fait qu'il n'y a rien pour jouer dans cette cour, dévolue aux CP et CE1, ainsi qu'aux grandes sections de maternelle lors de la pause méridienne. De plus, deux des arbres plantés sont morts pendant l'été; malgré les efforts des employés municipaux. Le revêtement de la cour est abîmé et fait chuter les enfants.

M. le Maire explique que le projet soumis l'an dernier par les enseignantes n'a pas pu être retenu car certaines propositions étaient intenable (notamment le renvoi du circuit de prévention routière au plateau sportif : si la peinture ne tient pas dans la cour de l'école, ce sera encore pire au plateau sportif). Les enseignantes demandent qu'au moins certaines de leurs propositions soient étudiées; M. le Maire s'engage à reconsidérer le projet. Les arbres morts seront remplacés dans les meilleurs

délais.

Nettoyage des vitres

La Mairie a demandé un devis.

Poubelles de la cour de l'extension

Comme lors de chaque conseil d'école, les enseignantes posent le problème des poubelles de la cour de l'extension qui débordent en permanence. Les gros containers sont sales, l'ouverture est à la hauteur de la tête des enfants et ils sont entreposés dans le coin où les enfants vont boire (seul point d'eau de la cour, donc passage obligé). Compte-tenu du problème d'hygiène, les parents demandent que ces poubelles soient isolées des lieux de passage des enfants.

Entrée de l'annexe

Les parents signalent la présence d'une très grosse flaque devant l'entrée de l'annexe.

Les parents profitent de cette discussion pour redemander que soient remises en place des réunions tripartites (Mairie/ Ecole/ parents) préalables aux conseils d'école qui permettraient de discuter des travaux tout en visitant les locaux.

Mme Bessière souligne le gros travail effectué par les services municipaux.

6) Budget de l'école

demande de réévaluation de la dotation

Les enseignantes justifient la demande d'augmentation de la dotation par élève, déposée lors du précédent conseil d'école. Compte-tenu des besoins et surtout de l'augmentation des prix, une réévaluation de 4 euros/élève (soit environ 1200 euros au total) est nécessaire. Dans l'état actuel du budget, les enseignantes sont contraintes de demander de plus en plus de fournitures aux parents, ce qui n'est pas équitable. De plus, les écoles des environs disposent d'une dotation supérieure à 36 euros/élève. Il ne s'agit pas d'extravagance, mais de besoins réels.

Les enseignantes précisent que, compte-tenu de la dotation actuelle, elles doivent se limiter pour l'achat de manuels scolaires. Certains ouvrages ne peuvent plus être mis à disposition des élèves tellement ils sont obsolètes.

M. le Maire souligne que cette demande paraît quelque peu contradictoire avec le fait qu'il reste un reliquat en fin d'année. Les enseignantes précisent qu'elles limitent fortement les achats pour rester dans l'enveloppe de la dotation, mais qu'elles n'ont aucun retour quant aux sommes réellement dépensées (différences entre prix affichés lors de la commande et prix facturés après remises éventuelles).

Les parents proposent que le budget comporte deux parties : une partie récurrente, avec une somme fixe par élève et une partie financement de projets, qui permettrait de faire face, par exemple, aux renouvellements de livres.

Mme la Directrice préparera une liste des manuels scolaires à renouveler.

budget culture

Il est actuellement de 2000 euros et est dévolu à un projet théâtre, qui concerne les 3 classes de l'annexe (CM2 et CE2/CM1/CM2) et une classe de CE1 (Mme Richard). Les contacts sont en cours. M. le Maire informe qu'actuellement ce budget « culture » est pris sur le budget « communication » de la commune. Dans un souci de transparence, ce budget sera désormais mis sur celui de l'école.

7) ALAE

trajet entre l'école annexe et la place pour les enfants de CE2

Les parents saluent les efforts faits pour que les enfants de CE2 qui sont à l'annexe puissent être accompagnés pour regagner la place des écoles. M. Marc, Directeur de l'ALAE signale que cela pose un grave problème de responsabilité, qui peut être rejetée sur l'ALAE pour des enfants qui ne

sont pas inscrits pour la garderie du soir. Le groupe d'enfants qui viennent de l'annexe est trop important (19 enfants) : cela pose des problèmes de sécurité. Les parents s'étonnent d'un tel revirement de situation : c'est une solution qu'ils n'ont pas demandée mais qui a été proposée, lors de la réunion de rentrée, afin de rassurer certains parents de CE2. M. Marc s'étonne de ne pas avoir été consulté et d'avoir été mis devant le fait accompli, alors que sa responsabilité est engagée. Il s'étonne de plus de voir les parents concernés sur la place, attendant que leurs enfants leurs soient ramenés de l'annexe. Les parents insistent sur le fait que, si d'autres enfants de la fratrie sont scolarisés en maternelle ou sur un des deux autres sites de l'école élémentaire (P. Crouzet ou extension), ils ne peuvent pas être simultanément sur plusieurs sites à 17h. Ils ne comprennent en outre pas pourquoi les enfants qui prennent le bus (et qui ne sont pas inscrits à l'ALAE) peuvent être accompagnés et pas les autres : pourquoi ne pas faire signer aux parents une décharge dégageant la responsabilité de l'ALAE, comme pour les enfants qui prennent le bus. Mme Bonomeau affirme que cette solution pourrait être mise en place. Interpelé par les parents sur cette question, M. le Maire répond qu'il est nécessaire d'y réfléchir et qu'une réponse sera donnée ultérieurement.

communication avec les parents

Les parents souhaitent que soient précisées les modalités de communication entre ALAE et familles si l'enfant a eu un problème durant les temps périscolaires.

- Si un problème d'ordre physique survient, les parents sont joints immédiatement par téléphone.
- Pour des problèmes d'ordre administratif (relance du Dossier Familial Unique) la communication se fait plutôt par courrier.
- Pour des problèmes de comportement, l'animateur voit avec l'enseignante pour avoir accès au cahier de texte. Mais ces problèmes dépendent aussi de l'animateur qui y est confronté, chacun réagit différemment.
- Si l'enfant est inscrit par erreur, les parents sont immédiatement appelés afin de vérifier qu'ils ont bien récupéré l'enfant.
- Enfin, il existe un cahier de suivi pour l'infirmerie.

M. Marc rappelle que l'accueil ne peut se faire que si le dossier complet a été remis. Pour les quelques familles dont le dossier n'a toujours pas été rendu, les enfants ne peuvent pas être admis à l'ALAE.

Effectifs

La fréquentation de l'ALAE est en hausse : la fréquentation du mois de septembre est similaire à la fin de l'année dernière, celle du mois d'octobre a encore augmenté. Des animateurs supplémentaires ont été recrutés.

Locaux

L'accueil du matin est consacré à des jeux calmes, dans la salle du Conseil. M. Marc a déposé une demande pour que l'ALAE puisse aussi utiliser la salle du RASED, matin, midi et soir. Les parents s'inquiètent du niveau sonore dans le hall de l'école. M. Marc et les parents regrettent que cette salle serve un peu à tout et qu'il n'y ait pas de local spécifique à l'accueil.

paiement des factures

La possibilité de payer les factures d'ALAE et de restauration scolaire par internet sera proposée l'an prochain.

8) Circulation aux abords de l'école environs de l'annexe:

Les parents déplorent que l'information sur la limitation de vitesse ne soit pas claire : les abords de l'école et la nécessité de ralentir ne sont pas signalés rue de la Cantarelle. Les parents demandent que ce problème soit résolu. De plus, ils posent à nouveau le problème des véhicules garés le long du grillage, voire devant l'annexe : même en circulant lentement, on ne voit pas un enfant qui

sortirait entre deux voitures (d'autant que les CE2 ne sont pas grands !). De plus, la zone utilisée pour le stationnement a été en réalité marquée comme un cheminement piéton. M. le Maire, qui avait souligné ce problème lors d'un précédent conseil d'école, s'engage à mettre en place une barrière physique pour empêcher les automobilistes de stationner sur cette zone.

parcs à vélos

Les parents signalent que les garages à vélos sont souvent saturés et qu'il manque de place. M. le Maire informe que le parking à vélos ne peut pas rester devant la cantine car cela pose des problèmes de sécurité. Un abri à vélos va être construit entre les bâtiments de l'extension et de la maternelle, ainsi qu'un autre du côté de la salle J. Brel

M. Lussert, Mmes Bessière, Bonomeau et Carmona ainsi que M Marc quittent le conseil à 20h30.

9) Questions diverses

- enseignement de l'anglais

Suite aux retours assez négatifs de la part de certains enseignants d'anglais du collège, les parents s'interrogent sur un éventuel suivi ou sur les échanges entre les enseignantes du primaire et les enseignants du collège, s'il existe une exigence de niveau à atteindre puisque à l'entrée en 6^e certains enseignants vont jusqu'à affirmer qu'il faut tout reprendre à zéro, voire même qu'il faut désapprendre ce qui a été (mal) appris... Dans la mesure où les enseignantes ne peuvent plus bénéficier d'un intervenant extérieur comment peut-on exiger que les enfants atteignent le « niveau de compétence européen » ?

- charte internet :

Les parents s'étonnent que des enfants de CP aient eu à signer un document sur le bon usage d'internet alors qu'ils ne sont pas capables de le lire et de le comprendre tel qu'il est écrit d'une part et d'autre part que les pratiques auxquelles la charte fait référence ne correspondent pas du tout à l'usage qu'ils peuvent faire d'internet à leur âge et encore moins à l'école. Ce document, reformulé par des CM2, est distribué à tous les enfants, il doit donc prendre en compte toutes les pratiques, cependant, il devrait être possible de réfléchir à une formulation spécifique au deuxième cycle, plus imagée et plus simplifiée.

- cinéma de Noël

projection des « Contes de la Nuit » offerte par la commune, le 15 décembre.

fête de l'école : 29 juin

Elle prendra la forme d'un marché d'échange de connaissances entre élèves.

fête des enfants : samedi 9 juin après-midi.

L'AEP conviera toutes les personnes intéressées par l'organisation aux réunions de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.